

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MARS 2012

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 27 Mars, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : COLIN Franck, COLIN Christelle. Absents : GARNIER Gérard, MEUNIER Eric. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012 (Proposition : pas d'augmentation)

- a décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.51 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.50 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.37 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16.89 %

VOTE DU BUDGET 2012 : COMMUNE DE ROMENAY

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2012 arrêté :

- à la section de FONCTIONNEMENT : Recettes : 1 112 399 € Dépenses : 1 112 399 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 1 606 142 € Dépenses : 1 606 142 €

VOTE DU BUDGET 2012 : ASSAINISSEMENT

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2012 arrêté :

- à la section d'EXPLOITATION : Recettes : 86 521 € Dépenses : 86 521 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 78 741 € Dépenses : 78 741 €

- a décidé à l'unanimité de majorer la redevance assainissement et de la porter à 0.55 € le m³ d'eau, à compter du 01.05.2012 (Maintien de la prime annuelle par abonnement d'eau à 25€ pour les particuliers et de la prime annuelle pour les industriels à 175€)

MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES PLATANES ET SES ABORDS : RESULTAT DU M.A.P.A.

- a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise SAS PIQUAND TP – Suer Carlet – 39160 SAINT AMOUR pour un montant de 108 634.21€ HT soit 129 926.52 € TTC.

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer le marché correspondant et passer la commande.

M.A.P.A. RENOUELEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MEDIATHEQUE : RESULTAT DE LA CONSULTATION DE FOURNISSEURS

- a décidé à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise VOTRE BUREAU – 71000 MACON pour la location d'un photocopieur CANON IR 3025 Reconditionné Standard Neuf.

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à passer la commande et signer le nouveau contrat de maintenance.

SIGNALETIQUE « BALADES VERTES » : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28.02.2012.

- cette délibération annule et remplace la délibération n°2012-025 en date du 28.02.2012.

- a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise PIC BOIS – Signalétique Touristique – 01300 BREGNIER CORDON pour un montant de 10 911.21 € HT soit 13 049.81 € TTC.

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à valider le devis et passer la commande.

SYDESL – ECLAIRAGE PUBLIC :

- DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU MATERIEL VETUSTE (LUMINAIRES RESTANTS)

- a validé à l'unanimité le projet du SYDESL pour un coût total de travaux de 34 047.14 € HT

- a validé à l'unanimité le plan de financement et le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à 17 100.00 € HT

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à modifier le contrat de fourniture d'énergie en conséquence.

- DEVIS POUR LA MISE EN PLACE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES (PROGRAMMATION DE L'ECLAIRAGE)

- a validé à l'unanimité le projet du SYDESL pour un coût total de travaux de 6 133.14 € HT

- a validé à l'unanimité le plan de financement et le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à 3 100.00 € HT

- MODIFICATION DES CONDITIONS D'ECLAIREMENT NOCTURNE (COUPURE DE 0H00 à 5H00)

- a décidé à l'unanimité d'adopter le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit (de Minuit à 5H00 du matin) sur l'ensemble de la commune.

- donne délégation à Mr le Maire pour prendre l'arrêté de police correspondant et détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public.

CABINET BERTHET LIOGIER CAULFUTY – ETUDE DE DEVIS

- RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE AU LIEUDIT « LES BENOITS » POUR ORIENTATION D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DU PLU – FUTUR LOTISSEMENT COMMUNAL (Parcelles AL 63, 65 et 66)

- a validé à l'unanimité le devis du Cabinet BLC – 71109 CHALON/SAONE pour un montant de 1650.00 € HT soit 1973.40 € TTC.

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à passer la commande.

➤ **RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE – EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES AUX LIEUDITS « LES GUIBLANCHES » ET « LA GRANGE NOLY » (Budget Assainissement)**

- a validé à l'unanimité le devis du Cabinet BLC – 71109 CHALON/SAONE pour un montant de 3900.00 € HT soit 4664.40 € TTC.
- autorise à l'unanimité Mr le Maire à passer la commande.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORTS SCOLAIRES AVEC LE CONSEIL GENERAL DE SAONE-ET-LOIRE

- a décidé à l'unanimité de renouveler la convention de délégation de compétence relative aux transports scolaires conclue entre le Département de S. & L. et la Commune de Romenay pour une durée de 4 ans, soit du 01.09.2012 au 31.08.2016.
- donne pouvoir à l'unanimité à Mr le Maire pour signer ladite convention.

ASSAINISSEMENT – PARTICIPATION DE RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE) : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28.02.2012.

- a décidé de surseoir à statuer dans l'attente de nouveaux éléments de la part de la DDT.

SERVICE DE SECURITE – FETE DE LA BIERNAT DU 13.07.2012 : DEVIS DE L'ENTREPRISE 2R SECURITE

- a validé à l'unanimité le devis de l'entreprise 2R SECURITE pour un montant de 537.68 € HT soit 643.07 € TTC.

TRAVAUX ACCUEIL DE LA MAIRIE – SOLS SOUPLES : DEVIS DE LA SARL DECORENOV –M. LAURENT

- a validé, à l'unanimité, le devis de la SARL DECORENOV – 71470 ROMENAY pour la rénovation des sols dans le cadre des travaux de restructuration de l'accueil de la mairie, pour un montant de 1722.87 € HT soit 2060.55 € TTC.
- autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer le devis et passer la commande.

REHABILITATION DU LOGEMENT DE LA POSTE – FACADES : DEVIS DE L'ENTREPRISE SAONE-ET-LOIRE CONSTRUCTION

- a validé à l'unanimité le devis de l'entreprise Saône & Loire Construction – 71470 ROMENAY concernant les travaux de façades dans le cadre de la réhabilitation du logement communal de La Poste pour un montant de 7863.65 € HT soit 8414.11 € TTC.
- autorise à l'unanimité Mr le Maire à passer la commande.

AVIS SUR DEMANDES D'URBANISME

- a pris connaissance de la demande de permis de construire de Mr GAILLARD Michel pour sa propriété située au lieudit « La Brosse » (Fermeture auvent existant / construction véranda 39.20 m²) (A été accordé tacitement le 19.03.2012)
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire modificatif n°1 de Mr HOARAU Laurent pour sa propriété située au lieudit « Crétin » (Modifications d'ouvertures)
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire de Mr et Mme PIROUX Bernard pour un terrain au lieudit « La Verchère » et appartenant au SDIS (Construction d'une maison d'habitation).
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire de Mr KURRLE Roland pour sa propriété située au lieudit « Le Grand Biolay » (Modification façade + construction bâtiment + chalet + auvent)
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme CLERC Suzanne pour la propriété de Mr THIVENT Aristide au lieudit « Prognat » (Modification baie vitrée coulissante) (Sera accordée tacitement le 07.04.2012)
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mr VOIR Thierry pour sa propriété située au lieudit « Le Pérou » (Réfection de toiture).
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mr BLANC Gilbert pour sa propriété située au lieudit « Le Grand Biolay » (Façade + portail + restauration four à pain).
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mme DANVE Christine pour sa propriété située au lieudit « Curtavoche » (Réfection de toiture).

PROPOSITION D'HONORAIRES DE L'AGENCE IMOGROUP EN MATIERE DE LOCATION D'APPARTEMENT OU DE LOCAL COMMERCIAL

- a décidé, par 12 voix pour et 1 abstention de désigner l'agence IMOGROUP – 01560 SAINT TRIVIER DE COURTES comme mandataire pour la location du logement communal de La Poste situé « Rue du Colonel Pagand » et la location du bâtiment communal « Immeuble Fossurier » situé « Rue Nouvelle ».
- autorise par 12 voix pour et 1 abstention Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

A PRIS CONNAISSANCE :

- des devis pour la fourniture et pose d'un volet roulant dans le nouvel accueil de la mairie
- du courrier du Conseil Général de S. & L. autorisant la commune à débiter les travaux de la maison médicale de Romenay
- des courriers de la Coopérative Bourgogne du Sud
- de divers courriers.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

LE MAIRE,
Didier GEROLT.

